

Association Culturelle
CHRIST'S HOPE INTERNATIONAL FRANCE

Mise à jour JANVIER 2022

Adopté par l'assemblée générale extraordinaire du 20/02/2022

REGLEMENT INTERIEUR



ASSOCIATION CULTURELLE

« Christ's Hope International France »

12, avenue de la Voie Coq

14760 - BRETTEVILLE SUR ODON

ARTICLE 1 – MEMBRES ADHERENTS ET COTISATION

Tout membre adhérent admis par le Conseil d'Administration devra s'acquitter d'une cotisation de 10€ chaque année. Le paiement devra être fait soit par chèque, par virement bancaire ou en liquide avant la prochaine Assemblée Générale annuelle. Pour être maintenu comme membre adhérent, le paiement de la cotisation est obligatoire.

Dans le cas où un membre se présente à l'Assemblée Générale et qu'il n'a pas payé sa cotisation, il pourra le faire sur place avant le début de l'Assemblée Générale, sans quoi il ne sera plus considéré comme membre adhérent et ne pourra donc pas participer à l'Assemblée Générale de ce jour.

La cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même cas en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre en cours d'année.

ARTICLE 2 – RADIATION – REVOCATION

Comme indiqué dans l'article 9 des statuts, la radiation d'un membre peut être prononcée par le conseil, pour motif grave. Un membre du bureau ou du conseil d'administration peut également être révoqué. Sont notamment réputés constituer des motifs graves :

- la non-participation aux Assemblées Générales et extraordinaires de l'association ;
- une condamnation pénale pour crime et délit ;
- toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation.

La décision d'exclusion est adoptée par le conseil statuant à la majorité des deux tiers des membres présents. Le membre concerné sera notifié par écrit de sa radiation ou révocation sans que le conseil n'ait à motiver la/les raisons.

En cas de décès d'un membre, les héritiers ou les légataires ne peuvent prétendre à un quelconque maintien dans l'association.

ARTICLE 3 – ASSEMBLEES GENERALES – RAPPORTS & QUESTIONS

Le rapport d'activité annuel, le rapport financier seront envoyés par écrit (courrier ou e-mail) aux membres adhérents au moins une semaine avant l'Assemblée Générale.

Les membres adhérents qui le souhaitent peuvent envoyer des questions qui seront traitées lors de l'Assemblée Générale. Afin de pouvoir ajouter ces questions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, ces questions devront être envoyées par écrit au Président de l'association au moins trois semaines avant l'Assemblée Générale.

ARTICLE 4 – REMBOURSEMENTS

Seuls les membres élus du bureau et du conseil d'administration, peuvent prétendre au remboursement des frais engagés dans le cadre de leurs fonctions et sur justifications.

Le budget pour ces dépenses devra être validé en amont par le conseil d'administration pour s'assurer de la bonne gestion des finances de l'association.

Toutes dépenses engagés par un des membres du CA doit recevoir l'approbation préalable d'au moins 2 autres membres du CA et être mis à l'ordre du jour du prochain conseil qui validera le remboursement effectué ou demandera son remboursement

Les membres du bureau et/ou du conseil d'administration de CHIF peuvent décider de payer les frais eux-mêmes sans être remboursés, ainsi faisant don de ces montants à l'association.

ARTICLE 5 – UTILISATION MATERIEL

Tout matériel mis à disposition des membres du bureau et/ou du Conseil d'Administration devront être utilisés uniquement pour poursuivre les objectifs de l'Association Christ's Hope International France.

ARTICLE 6 – MEMBRES DE CHRIST'S HOPE INTERNATIONAL

Sur décision du Bureau International, 2 membres de Christ's Hope International pourront participer aux réunions du Conseil d'Administration de Christ's Hope France mais ils n'auront pas de droit de vote lors de ces réunions et/ou aux Assemblées Générales ou Extraordinaires. Leur avis sera consultatif lors de ces réunions et prises de décisions.

ARTICLE 7 – CONDITION DE CANDIDATURE ET ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- a) **Condition de candidature** : Pour proposer sa candidature en tant que membre du Conseil d'Administration, une demande écrite devra être adressée au Conseil d'Administration. Celui-ci validera ou non la candidature sans avoir à motiver sa décision. Toute demande devra être envoyée au plus tard 7 jours avant la date de la prochaine Assemblée Générale.
- b) **Conditions d'élection d'un membre du Conseil d'Administration** : Les élections se font à bulletin secret. Sont élus comme membres du conseil ceux qui auront atteint la majorité absolue (50% +1).

ARTICLE 8– LES VALEURS DE CHRIST’S HOPE INTERNATIONAL

Les membres, à leurs arrivées dans l'association, devront lire et signer en s'engageant à respecter les valeurs de l'association Christ's Hope International qui sont les suivantes :

Passion pour Dieu

Notre passion est d'aimer Notre Seigneur Dieu de tout notre cœur, notre âme, notre pensée, en accomplissant Sa volonté et en le glorifiant, être ses mains, ses pieds, sa bouche et ses oreilles, comme des ambassadeurs d'un Dieu vivant. Notre but est d'être des chrétiens sans honte et de ne pas faire de compromis avec la Bible.

Deutéronome 6:5 : *Tu aimeras l'Éternel, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta force.*

Sanctification

Nous croyons que la sanctification n'est pas une option pour un chrétien mais un ordre. C'est seulement par l'œuvre du Saint-Esprit que les croyants sont équipés pour vivre une vie dans la sainteté, étant nés de nouveau grâce au pouvoir de la Parole vivante de Dieu.

1 Pierre 1:5 : *Mais, puisque celui qui vous a appelés est saint, vous aussi soyez saints dans toute votre conduite.*

Compassion

Nous croyons que nous devons nous revêtir de compassion, de bonté, d'humilité, de douceur et de patience. La compassion c'est : prendre soin et aimer ceux qui sont dans le besoin, ceux qui sont rejetés ou dans l'épreuve, ceux qui sont orphelins ou veufs.

Colossiens 3:12 : *Ainsi donc, comme des élus de Dieu, saints et bien-aimés, revêtez-vous de sentiments de compassion, de bonté, d'humilité, de douceur, de patience.*

Grâce

Nous croyons que nous sommes sauvés par la grâce et par la grâce seulement. Nous vivons dans l'humilité de cette grâce et nous aspirons à ce que cette grâce soit répandue sur ceux que nous servons et prenons soin ainsi que ceux qui nous soutiennent.

Éphésiens 1:4-5 : *En lui Dieu nous a élus avant la fondation du monde, pour que nous soyons saints et irréprochables devant lui; ⁵ il nous a prédestinés dans son amour à être ses enfants d'adoption par Jésus-Christ, selon le bon plaisir de sa volonté,*

Foi

Nous désirons non seulement savoir ce que Dieu peut faire, mais avoir confiance qu'il le fera.

Hébreux 11:1 : *Or, la foi est une ferme assurance des choses qu'on espère, une démonstration de celles qu'on ne voit pas.*

Unité

Nous croyons que le corps est une unité, qui a plusieurs parties et que ces différentes parties forment un seul corps. Nous sommes le Corps de Christ. Nous avons été baptisés par le même Esprit dans un seul corps, que nous soyons juifs ou grecs, esclaves ou libres et que nous avons tous reçus le même Esprit dont nous tirons notre source.

1 Corinthiens 12:12 : *Car, comme le corps est un et a plusieurs membres, et comme tous les membres du corps, malgré leur nombre, ne forment qu'un seul corps, ainsi en est-il de Christ.*

Évangélisation

Nous croyons que l'évangélisation est l'expression ultime de la compassion. L'évangile signifie de prendre soin des besoins physiques, médicaux et émotionnels de ceux que nous servons, en commençant par leur offrir le Salut.

Jean 4:14 : *mais celui qui boira de l'eau que je lui donnerai n'aura jamais soif, et l'eau que je lui donnerai deviendra en lui une source d'eau qui jaillira jusque dans la vie éternelle.*

Discipulat

Nous insistons sur l'importance des relations qui permettent un service actif et une soumission totale à Christ. Notre but n'est pas de faire des disciples pour nous-mêmes mais pour le Seigneur.

Abstinence

Nous croyons que le plan de Dieu pour Son peuple est de s'abstenir de toutes activités sexuelles en dehors du mariage et se garder pur pour le mariage.

Mariage

Nous croyons que le mariage a été institué par Dieu pour qu'il soit permanent : un dévouement tout au long d'une vie entre un homme et une femme qui vivent par la puissance du Saint-Esprit, malgré les épreuves, la maladie, les défis financiers et les besoins émotionnels. Un mariage solide dépend de la pureté sexuelle avant le mariage et de la confiance dans le mariage.

Famille

Nous croyons que la famille a été instituée par Dieu : c'est le fondement basique d'une société. Nous travaillons pour encourager les familles existantes, soutenir les familles brisées et apporter une vision pour les familles futures.

Psaumes 68:5-6 : *Chantez à Dieu, célébrez son nom! Frayez le chemin à celui qui s'avance à travers les plaines! L'Eternel est son nom: réjouissez-vous devant lui!*
⁶ *Le père des orphelins, le défenseur des veuves, C'est Dieu dans sa demeure sainte.*

« Fait à....., le.... 20/02/2022 »

SIGNATURES précédés de la mention 'lu et approuvé'